



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2016**

### **Convocation du 28 avril 2016**

Présents : David **EMERAUD**, Florence **PERRISSEZ**, Stéphane **VILLARD**, Amandine **MAISSE**, Virginie **SIGNOL**, Richard **TESTA**,

Excusés : Caroline **PEAUCELLE**, Murièle **MICHAUD**, Pascal **BLOND**, Béatrice **Di RAFFAELLE-THUILIER** Laurent **MAZARD**,

Le quorum est atteint, Virginie SIGNOL est nommée secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

---

La séance est ouverte à 20h50

#### **Délibérations :**

##### **1/ TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

**Collectivité Commune de Montcarra – Affaire n°16-255-250  
Renforcement éclairage public route de Dolomieu – mise en conformité armoire EP Lyobards**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus,  
les montants prévisionnels sont les suivants:

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	11 309€
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	7 611€
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	108€
La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	3 590€

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

Le conseil entendu cet exposé,

**PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération

**PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 108€

## **2/ MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION TOTALE DES ECHANGES AVEC LE COMPTABLE PUBLIC**

Le Maire informe le conseil que la dématérialisation totale des échanges avec le comptable public a pour but de transformer les documents papiers et leurs traitements manuels en données informatiques et traitements automatiques facilitant les échanges entre les différents acteurs (ordonnateur, comptable du trésor public ...). Celle-ci est obligatoire.

La dématérialisation concerne :

- les pièces comptables (mandats, titres et bordereaux dès lors qu'ils sont signés électroniquement)
- les pièces justificatives

Le Conseil, ayant entendu cet exposé:

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place de la dématérialisation.

## **3/ ACQUISITION TERRAIN**

Le Maire explique que pour minimiser les frais d'acte il convient de regrouper sur une seule et même délibération l'acquisition des parcelles :

N° E1221(St Chef) – B98 – B603 -B670 –B732 – B734 –A382 - A563

Pour un montant global de 15 735.70€

Le Conseil, ayant entendu cet exposé, donne son accord pour cette transaction selon les conditions énoncées ci-dessus.

## **4/ APPROBATION SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CCBD**

Monsieur le Maire rappelle que le schéma de mutualisation des services sur les territoires des trois communautés de communes (CCIC, CCPC, CCBD) a fait l'objet d'une présentation en Conseil communautaire du 30 mars 2016.

Ce schéma, qui a été construit en collaboration avec les Maires des communes et les agents des collectivités concernées comporte deux parties :

- La 1ère consacrée à la mutualisation inter-communautaire (CCBD-CCIC-CCPC)
- La 2nde consacrée à la mutualisation au sein de la CCBD.

Cette seconde partie présente les actions de mutualisation envisagées à court terme et d'autres dont la pertinence et la faisabilité seront réexaminées postérieurement à la fusion au 1er janvier 2017 de la CCBD, la CCIC et la CCPC.

Monsieur le Maire indique que l'approbation formelle du schéma de mutualisation par les communes n'entraîne pas l'obligation pour ces dernières de s'engager dans les actions de mutualisation identifiées au sein de schéma.

Les communes conservent ainsi un choix de libre adhésion aux différentes actions du schéma. Le choix d'adhérer ou non aux actions de mutualisation proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du schéma de mutualisation tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour:

- Exprime un avis favorable sur le schéma de mutualisation de services sur les territoires des trois communautés de communes (CCIC, CCPC, CCBd) ;
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises.

➤ **ENGAGEMENT SUR LES ACTIONS DU SCHEMA DE MUTUALISATION PORTÉ PAR LA CCBd**

Cette seconde partie présente les actions de mutualisation envisagées à court terme et d'autres dont la pertinence et la faisabilité seront réexaminées postérieurement à la fusion au 1er janvier 2017 de la CCBd, la CCIC et la CCPC.

3 actions de mutualisation sont envisagées à court terme :

- Groupements de commande : groupement de commande, achats communs, fonction achat ;
- Partage d'agents techniques : agents techniques partagés entre communes (entretien des espaces verts, agents habilités) ;
- Partage de matériel : partages et achats communs de matériels techniques.

Pour chacune de ces actions, une fiche action a été rédigée par SEMAPHORES, bureau d'étude mandaté pour la réalisation du schéma de mutualisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'engagement de la commune sur les 3 actions de mutualisation envisagées à court terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour :

- Souhaite s'engager sur l'action n°1 groupement de commande ;
- Souhaite s'engager sur l'action n°2 partage d'agents techniques ;
- Souhaite s'engager sur l'action n°3 partage de matériels ;
- S'engager à communiquer à la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises, le cas échéant, le nom des Elus et référents nommés pour le suivi des actions ;

Charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises

➤ **Information :**

**Travaux :**

La Grande Rue sera fermée à la circulation du 17 au 24 mai 2016 (pour les transports scolaires et jusqu'au 5 aout pour tous les autres véhicules) et certainement également une semaine en juin.

Isère bus sera chargé du transport des enfants de leur point d'arrêt jusqu'à la place de la bascule. Cette prestation sera prise en charge par la CCBd.

La cabine téléphonique présente place de la Bascule a été enlevée ce mardi.

**Ecole :**

Une demande de classe supplémentaire a été faite par l'école. Si tel était le cas la cantine serait alors réaménager comme classe supplémentaire.

**Fin de séance : 22h00**